

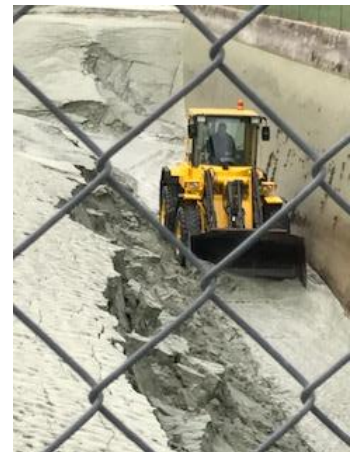
ENERGIE - Forces Motrices de la Borgne (FMB) Purge du bassin de VEX

Cinq Communes se répartissent le capital-actions de FMB à hauteur de 51 %, soit Hérémence, Mont-Noble, Saint-Martin, Sion et Vex. Les 49 % restants sont en main de Grande Dixence SA et Forces Motrices Valaisannes (FMV).

Hérémence détient le 15.61 % du capital des Communes. Les gestions administrative et technique de la société sont confiées à FMV à Sion tandis que l'exploitation et la maintenance technique des installations sont effectuées par HYDRO Exploitation à Sion.

Dans le cadre de cette maintenance, le bassin d'accumulation de Vex doit subir deux fois par année, en juin et de manière plus conséquente en septembre, une purge afin d'éliminer les sédiments accumulés.

Lundi 4 septembre, c'était le jour des « à-fonds ». Un jour entier pour évacuer 6'000 m³ de sédiments (alors que la moyenne est de 2'500 m³), direction la Borgne et le Rhône, le tout contrôlé plus bas à l'usine de Bramois, car il faut respecter les prescriptions en vigueur, en particulier au niveau de la teneur maximale en sédiments des eaux rejetées à la Borgne.



Puis lavage du bassin avec une lance à eau de pompier, enfin quelques travaux comme le remplacement des échelles défectueuses et instables par des échelons métalliques à sceller.

A partir du 1er janvier 2018 les Groupements d'Exploitation Hydraulique (GEH) Dixence et Nendaz seront réunis dans une seule organisation, sous le nom de GEH Nendaz-Dixence, sous la direction de Monsieur Pierre-Antoine Micheloud.